



CAUSSOU

infos



Bulletin d'information municipale de la commune de Caussou – N° 94 – Décembre 2024

Edito

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Vous avez entre vos mains le nouveau « Caussou Infos » qui relate tous les événements passés depuis le printemps. Des actions ; menées par la commune, par les associations et les bénévoles ; tout est dit.

Je tiens à remercier Suzanne pour la qualité rédactionnelle de ce journal. J'admire sa sagesse en fin de lecture.

Je continue sans relâche avec le conseil municipal, à mettre en place ce qu'il est « encore possible » de réaliser pour notre village (Les collectivités vont malheureusement subir des restrictions budgétaires).

Cette mission que je porte avec tout mon cœur se terminera en 2026.

J'espère que d'autres auront envie de s'investir et d'apporter leur énergie pour notre commune autant que nous l'avons fait.

Je tiens à vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et suis ravie de vous retrouver en janvier autour du verre de l'amitié.

*Anne LAPLUME
Maire de Caussou et Savenac*

Point sur les travaux

Eclairage

Le SDE09 nous a informé que notre commune avait été retenue dans le cadre du programme départemental éclairage public / extensions de réseau. Une 2^{ème} tranche de rénovation va donc être réalisée. Coût total de l'opération 11.200 € dont 5.600 € pris en compte par le Conseil Départemental 09 et 2.800 € par le SDE 09. Reste donc 2.800 € à charge pour la commune. A ce jour, nous n'avons pas encore été informés de la date des travaux.

Espace convivialité

Cet automne, un poirier a été planté sur le terrain engazonné.

Divers aménagements restent encore à réaliser tels que le nettoyage du terrain adjacent (tas de cailloux, terre, etc...), la création d'un barbecue, la mise en place d'un point d'eau avec bouton poussoir, l'épandage de gravier spécial sur le terrain de pétanque et l'éclairage.

A suivre dès le printemps 2025....

Eglise

Un investissement est prévu depuis 2023 pour la remise en état des piliers de l'église et la reprise de leur étanchéité avec des ardoises. La Société Chris Micro Service ne pouvant se charger de la réalisation de ce chantier comme prévu, un autre prestataire a été trouvé et a transmis un devis qui s'élève à 9.196 €. L'intervention est programmée en février 2025. Une subvention de 1.672 € nous a d'ores et déjà été accordée par la Région. Pas de réponse à l'heure actuelle à notre demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

D'autre part, depuis quelques temps, la mauvaise qualité de la sonnerie de nos cloches n'a pas dû vous échapper ! En effet, l'une d'entre elles rencontre de graves problèmes mécaniques. Le campaniste à qui nous avons fait appel à diagnostiqué une grosse faiblesse au niveau de la force de frappe du marteau.

L'intervention d'un spécialiste est donc nécessaire pour remplacer le tintement de cette cloche. Le devis s'élève à plus de 2.200 € qui seront pris en charge par la mairie de Caussou, celle de Bestiac et l'Association « Le clocher de Caussou et Bestiac ». La réparation est prévue début 2025.



Démission de l'employée communale

Anne MERIENNE embauchée à temps partiel en mars dernier a décidé de mettre fin à son contrat à partir d'octobre.

Nous lui souhaitons plein de réussite dans ses nouvelles activités.

Une étude est en cours pour procéder à son remplacement ou utiliser les services d'organismes extérieurs.

Coupe de bois



L'ONF prévoit une importante coupe de bois en 2025. Elle sera réalisée par la Société d'Exploitation des Bois du Sud Ouest (SEBSO) et devrait débuter cet hiver sur 5 m en bordure de la départementale, pour préparation du chantier qui commencera à l'été 2025 pour une durée de 4 à 5 mois.



Cette coupe concerne la parcelle 2 située à « Les Espenents » et sera effectuée à tête d'abatteuse câblée en raison de la forte pente de la parcelle.

Elle concerne 5.400 stères au prix unitaire de 7,59 € ce qui représenterait un apport de 40.986 € pour la commune.

Nouvelle implantation des points de collecte des déchets

Dans le but de réduire les coûts du service de collecte des déchets et de ce fait la contribution des ménages mais également pour réduire la quantité de déchets ménagers et améliorer le tri, la Communauté de Communes de la Haute Ariège a décidé de revoir l'organisation du service de collecte.



De nouveaux conteneurs de grande capacité, du même type que les conteneurs de collecte du verre et du papier, vont être mis en place pour remplacer les bacs roulants actuels. Les points de collecte vont également être revus à la baisse. Seulement trois points de collecte pour le tri des emballages et des ordures ménagères : à Causou près de la maison de la chasse (à l'emplacement actuel) et près de l'atelier de la mairie (à côté des containers de dépôt des verres et papiers qui restent en place), l'autre à Savenac au pont de Soulage (près de la réserve d'eau). Tous les autres lieux de collecte actuels seront supprimés.

Une information sera réalisée en temps voulu pour présenter la nouvelle organisation aux habitants notamment la fréquence de collecte et rappeler les consignes de tri...

Les services de la Communauté de Communes de la Haute Ariège se chargent des travaux d'aménagement des différents points de collecte.

Mise en œuvre prévue début 2025 pour la préparation du sol et l'installation des conteneurs. La collecte avec les nouveaux équipements devrait débuter entre mars à l'été 2025.

Pour la valorisation de déchets biodégradables, nous vous rappelons qu'un composteur partagé en bois a été mis en place au fond de l'espace convivialité.

Deux concerts cet été à Causou



Le samedi 13 juillet à 17 h, la chorale « Les Voix du Chœurs » repartait en tournée d'été et donnait son premier concert à l'église de Causou.



Bon nombre de Causounnais et d'habitants de la corniche s'étaient déplacés à cette occasion d'autant plus que deux des chanteuses du groupe, Hélène et Agnès, sont natives de Causou.

Le répertoire de variétés françaises et anglo-saxonnes a enchanté le public. Un bon moment de partage !

Dans un autre registre, le dimanche 11 août, le Trio Cantadis avec Ulrike Van Cotthem (soprano), Michèle Lougarre (piano) et Jacques Lesburguères (flûte traversière) nous a présenté un magnifique répertoire composé des œuvres de Saint Saëns, Delibes, Dvorak, Bellini...

Beaucoup d'émotions partagées entre les concertistes et le public !

Une programmation de Gospel est prévue pour l'été 2025 avec cette même association.





Ultr'Ariège 2024

La 4^{ème} édition de ce trail, du 19 au 21 juillet, proposait plusieurs distances aux 1.500 participants inscrits : 170 kms en solo + relais, 100 kms, 55 kms et deux boucles de 15 et 23 kms autour d'Ax les Thermes

Plusieurs de ces parcours passaient par Caussou. Un poste de contrôle et de ravitaillement était installé devant la chapelle pour accueillir les participants.

Nourriture et boissons leurs étaient proposées, la chaleur étouffante mettant à rude épreuve les organismes (plus de la moitié des engagés sur le 170 kms ont dû abandonner bien que le parcours ait été modifié).



Grosse affluence dans les rues de Caussou, les familles et supporters des traileurs et traileuses se succédant au fur et à mesure des arrivées.

Le samedi l'Estanquet avait ouvert ses portes pour nourrir et abreuver tout ce petit monde du matin 8 h jusqu'au soir 20 h. Plusieurs litres de café ont été écoulés ainsi que près de 200

bières, Orangina, Coca... Des sandwichs et des frites étaient proposés : une quarantaine de baguettes de pain, 31 kgs de frites, 10 kgs de saucisse et 4 de ventrêche ont été consommés dans la journée.



*Les dates de la 5^{ème} édition ont d'ores et déjà été arrêtées :
18, 19 et 20 juillet 2025.*



Bravo à Matthieu COLET qui a terminé à la 161^{ème} place sur 390 partants du parcours de 55 kms avec 2.700 m de dénivelé.

Parti à 8 h, Mathieu est arrivé à Ax les Thermes à 19 h 10 soit 11 h et 10 minutes d'efforts.

A noter que 76 participants à cette course ont abandonné en cours de route.

Chapeau bas Matthieu !!!



L'armistice du 11 novembre 1918 commémoré



Ce lundi 11 novembre, qui marquait le 106^{ème} anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale, le devoir de mémoire a été honoré à Caussou comme dans beaucoup de communes de France.

Les maires de Caussou et Bestiac ont lu le message des Ministres de l'Armée et des Anciens Combattants avant de déposer une gerbe au pied du monument aux morts. Tous ont ensuite observé une minute de



silence et écouté la Marseillaise. Ce moment de recueillement a été l'occasion de se rappeler l'immense sacrifice humain et rendre hommage à nos aïeux morts pour la France. Nos deux villages ont payé un lourd tribut lors de ce conflit puisque 15 de ses enfants sont tombés au front.

Les participants se sont ensuite rendu à la salle des fêtes pour partager un verre et conforter ainsi l'idée que c'est l'amitié entre les peuples qui permet d'éviter les guerres.



Concours villages fleuris 2024

Initialement créé pour récompenser les efforts en matière de fleurissement, le concours des Villes et Villages Fleuris a progressivement élargi ses critères de sélection à la qualité de l'environnement végétal et à l'amélioration du cadre de vie.

Le thème de l'édition 2024 pour les communes était « La gestion des cimetières ». Aujourd'hui très peu de cimetières sont encore enherbés mais beaucoup de villes recommencent à engazonner leur cimetière pour répondre aux enjeux environnementaux d'économie d'eau et de préservation de la biodiversité. Il est d'ailleurs recommandé de faucher les sites peu fréquentés seulement 2 fois par an, les allées et lieux de passage devant être entretenus plus fréquemment. Il faut qu'un cimetière soit un lieu de recueillement paisible, calme et reposant.

L'entretien n'est pas toujours facile, la nature reprenant ses droits sur les tombes oubliées. Toutefois nous faisons de notre mieux, avec l'aide de Christophe, l'employé communal de Bestiac, qui nous aide beaucoup dans cette tâche.



Nos efforts ont été reconnus puisque après la visite effectuée le 19 juin, le jury nous a attribué, pour la 2^{ème} année consécutive, un prix hors concours puisque comme le stipule le règlement, les lauréats qui ont obtenu un premier prix durant deux années dans leur catégorie sont classés hors palmarès les années suivantes.

Le trophée 2024 : le livre « Laissez faire ! L'art de jardiner avec les plantes qui se ressement toutes seules » dans lequel on peut trouver 90 espèces de plantes se ressement toutes seules ainsi que des exemples de massifs et jardins réalisés avec cette méthode.

Cette année encore, dans un souci d'économie d'eau et de main d'œuvre, le jury nous a demandé de sortir du fleurissement classique, de supprimer les pots et jardinières au profit de plantations de vivaces en bordure de rues, près des fontaines, etc.... Forts de l'expérience de cet été où plusieurs jardinières ont séché faute d'arrosage, nous devons certainement en arriver à ces fins dans les quartiers où l'arrosage fait défaut. Inutile d'engager des frais d'achat de fleurs pour les laisser mourir de soif même si le Conseil Départemental prend en charge 30 % de la facture !



Fort heureusement, il reste encore quelques volontaires qui fleurissent, arrosent, nettoient, rénovent, jardinent, trient et plus particulièrement cette année les habitants de Savenac où le jury s'est rendu pour la première fois. Le fleurissement en bordure de rue a retenu son attention. Nul n'est besoin d'un gros budget pour faire de belles choses : quelques graines récupérées d'une année sur l'autre, un peu de bonne volonté et tout le monde en profite ! Les efforts de tous sont nécessaires pour préserver notre cadre de vie et faire de

Caussou un village où il fait bon se promener.

N'oubliez pas que la grainothèque doit se réveiller au début du printemps 2025 : venez y déposer vos graines. C'est un lieu de partage et de libre échange. Servez-vous mais n'oubliez pas de nourrir la grainothèque à votre tour !



Quelques efforts restent encore à fournir en ce qui concerne le respect des lieux publics : barrières cassées au niveau du cimetière, beaucoup de déjections canines notamment autour de l'église et de la mairie, des déchets jetés dans le ruisseau, des sacs poubelles déposés près de containers et éventrés par les chiens, des bouteilles en verre abandonnées près des containers... Pour un village propre et accueillant, la première recommandation est d'adopter un comportement citoyen.

*C'est un gage de qualité pour le cadre de vie de notre village,
pour créer un environnement favorable à l'accueil ou au séjour,
aussi bien des touristes que des habitants*



Stop aux incivilités

Trouvé dans le ruisseau de Marmare, chemin de Fount Morte.

Celui qui se sent concerné est invité à aller récupérer son colis sur place et à l'avenir faire sa vidange chez lui (un PAJERO en l'occurrence).

C'est désolant de voir ce spectacle.

Anne LAPLUME



Attention au feu !



En cette saison hivernale où on ne rêve que d'une chose, se prélasser devant un bon feu de cheminée, il convient de rappeler les mesures de sécurité. Tous les ans, plus de 60.000 incendies domestiques sont recensés et rappellent que la prudence est de mise. Ces incendies sont responsables de plus de 200 décès et 9.000 blessés. Quand il ne tue pas, l'incendie peut entraîner de graves séquelles physiques, respiratoires, traumatiques et psychologiques. Il est également à l'origine de nombreux dégâts matériels. S'il n'est pas pris à temps, il peut avoir de graves conséquences en se communiquant à l'habitation, à la toiture en particulier.



70% des incendies meurtriers surviennent la nuit, la fumée surprenant les habitants dans leur sommeil. L'intoxication par la fumée est en effet la première cause de décès. Les fumées toxiques et les gaz chauds qui se dégagent peuvent tuer en quelques minutes. Ne succombez pas à la tentation de boucher les ventilations haute et basse du logement !

Le danger est d'autant plus grand que le départ de feu se fait généralement dans une partie non visible du conduit de cheminée. Et le feu peut rapidement se propager au reste de la maison. Si ce scénario peut paraître effrayant, il faut rappeler qu'il n'est pas une fatalité. Voici donc quelques gestes pour éviter que survienne un feu de cheminée dans votre logement :

- La première précaution est de faire ramoner sa cheminée chaque année par un professionnel. Plus qu'une précaution, c'est une obligation vis-à-vis des assurances.
- L'installation d'un poêle ou d'un insert à bois ne s'improvise pas. Le raccordement entre l'appareil et le conduit d'évacuation devra notamment être parfaitement exécuté, en respectant les préconisations du constructeur. Le tubage devra aussi être réalisé dans les règles de l'art : s'il présente trop de coudes, il décuplera le risque de feux de cheminée, étant donné que la suie s'accumulera dans ces courbes.
- Il est recommandé d'utiliser du bois sec et non traité pour éviter l'encrassement du conduit. D'autres types de bois sont à proscrire absolument, comme les vieux meubles, les bois vernis ou les palettes colorées. L'âtre n'étant pas une poubelle, il est également fortement déconseillé d'y brûler des déchets, des emballages, ou toute autre matière que le bois de chauffage.
- Vous devez allumer votre feu avec des allume-feux prévus à cet effet, et ne jamais utiliser d'essence, de white-spirit, d'alcool à brûler ou tout autre liquide inflammable !
- Enfin, et c'est encore une question de logique : fermez la porte de votre poêle, ou de votre insert, et éloignez les tapis et les rideaux de votre âtre.

Par mesure de précaution, ne tentez pas d'éteindre vous-même l'incendie, sauf si vous possédez un extincteur et que le feu est maîtrisable. Dans tous les cas, ne jetez jamais de seau d'eau sur les flammes ou à l'intérieur du conduit.

Un feu de cheminée se manifeste généralement par plusieurs signes caractéristiques : une odeur de brûlé prononcée, un bruit inhabituel et intense dans le conduit d'évacuation, ainsi qu'une grande quantité de fumée s'échappant par le haut du conduit. Il se peut aussi, et là, c'est très grave que des flammes sortent par le conduit extérieur. C'est évidemment la pire des configurations, et vous devez contacter les secours (18 ou 112) dans les plus brefs délais. Si des fumées se sont propagées à l'intérieur, évacuez tous les êtres vivants, animaux de compagnie compris bien sûr !



Un pompier au-dessus d'une cheminée et pas un ramoneur, signe qu'il est trop tard

RAPPEL

Pour éteindre ou ralentir un feu de cheminée en attendant les pompiers, la commune a mis trois extincteurs à disposition :

- un dans la chapelle,
- un au presbytère (à gauche derrière la porte d'accès à la cour),
- un à Savenac (sous le porche du Carrier del Roy).

Ils sont révisés annuellement au même titre que les extincteurs des bâtiments communaux.

Après utilisation, ils devront être rechargés par une entreprise agréée aux frais de l'utilisateur.

Bienvenue



Jean Pierre et Hélène XIRADAKIS ont acquis dernièrement la maison de Claude CANAL au Breilh. Ils profiteront de cette résidence secondaire avec leurs enfants et petits enfants.

Nous leur souhaitons chaleureusement la bienvenue, une belle installation et une intégration réussie.

Nous espérons qu'ils pourront s'impliquer dans la vie locale au sein des diverses associations et participer aux animations qu'elles proposent.

Nous ne manquerons pas de les informer des manifestations organisées qu'ils pourront également retrouver avec beaucoup d'autres informations sur le site internet de la commune « Caussou - Au cœur de l'Ariège ».

Carnet rose



Emma qui vient d'avoir 3 ans, est tout heureuse d'annoncer la naissance de sa petite sœur Alicia qui a pointé le bout de son nez le 25 août dernier.

Les grands parents, Alain et Anne Lise et l'arrière grand-mère Pierrette, bien connus dans notre village, sont très heureux d'accueillir leur deuxième petite fille et arrière petite fille.

Félicitations aux parents pour cette belle famille et bienvenue et meilleurs vœux à Alicia

Nécrologie



En ce début octobre, la triste nouvelle du décès de Pascale GUERIN s'est rapidement propagée à Caussou.

On savait que sa santé était fragile mais personne ne s'attendait à son départ en ce samedi 5 octobre à l'âge de 58 ans.

Fabrice et Pascale sont arrivés à Caussou en juin 1998, locataires de l'appartement du presbytère et y sont restés jusqu'en février 2022. Sans faire de bruit, tout en discrétion et en modestie, ils ont élevés leurs trois fils tout en assurant l'entretien du logement et du jardin.

Malheureusement en 2007 la disparition tragique de l'un de leurs enfants à l'âge de 20 ans a plongé cette famille dans une douleur indicible. Ils ont pu alors compter sur le soutien et la solidarité de la population de Caussou mais que peut-on faire face à une telle épreuve !



Pascale a été élue à deux reprises au conseil municipal de 2001 à 2008 lors du premier mandat de M. CALMEIN puis de 2008 à 2014 sous le mandat de M. TOURROU. Elle faisait partie du comité de lecture du Caussou infos et s'est beaucoup investie dans le fleurissement du village

Elle restera pour tous l'image d'une jeune femme souriante et aimable dont la disparition ne laisse que des regrets.

Elle a été inhumée au cimetière de Guéthary dans les Pyrénées Atlantiques près de son fils Grégory.

Nous prenons part à la peine de Fabrice, Florian et Xabi à qui nous adressons nos sincères condoléances.

La vie des associations

Quelques photos des activités

Le 8 juin 2024

Apéro fontaine Andarrios (déplacé à la salle des fêtes à cause de la météo incertaine)

Organisé par l'Estanquet



Le 15 juin 2024

Randonnée Prades - Comus - Fleurs de lys -
Audouse - Prades avec pique nique à Caussou

Organisé par l'Estanquet



Le 28 juin 2024

Finale TOP 14 de Rugby
(Grillades + transmission match sur grand écran)

Organisé par l'Estanquet



Le 29 juin 2024

Fête de l'été (Concours pétanque, restauration, buvette, animation enfants...)

Organisé par le Comité des Fêtes



Le 6 juillet 2024
Randonnée Pic du Tarbesou et étangs de Rabasolles + pique nique à Caussou
Organisé par l'Estanquet



Du 26 au 28 juillet 2024
Fête locale
Organisé par le Comité des Fêtes



Le 10 août 2024
Randonnée Sarrade, Cédars, col de Girabal
Organisé par l'Estanquet



Le 14 septembre 2024

Paella

Organisé par l'Estanquet



Le 14 septembre 2024

Moules / Frites

Organisé par l'Estanquet



Merci aux bénévoles et aux petites mains des associations qui donnent de leur temps et de leur énergie pour le plaisir, la convivialité et le maintien des liens inter-générationnels.

Bravo à eux pour leur engagement et leur dévouement.

Une association communale, c'est une partie de l'âme du village qui anime, embellit, crée du vivre ensemble et nous fait connaître au-delà des frontières de la commune.

Gardez tout l'enthousiasme, la passion et l'énergie : ce sont les vrais gouttes d'un demain meilleur !



Le Comité des Fêtes organise son loto annuel

le samedi 22 février 2025

à la salle des fêtes de Bestiac



*La maire,
l'ensemble du conseil municipal,
et la secrétaire de mairie
vous souhaitent un joyeux Noël,
de bonnes fêtes de fin d'année
et vous présentent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2025*

*Dans le courant du mois de janvier, vous serez invités
pour le compte rendu de mandat de fin d'année et présentation des vœux*

*Nous vous attendons nombreux.
Vous pouvez dès à présent préparer vos questions et suggestions....
Nous trinquerons ensuite à l'année nouvelle.*

